

récoltes; c) de diriger la multiplication continue de semences de souche et d'élite de variétés anciennes et nouvelles destinées à servir de base à la production de récoltes enregistrées; d) d'accepter des variétés pour l'enregistrement; e) d'établir, d'approuver et de maintenir des normes de pureté; f) de préparer et de distribuer toutes les variétés distinctes acceptables à l'enregistrement; g) de préparer et de distribuer des renseignements aux membres de l'Association des producteurs; h) de tenir des réunions itinérantes annuelles pour fournir aux groupes-membres l'occasion de se rencontrer et de discuter les problèmes de l'association.

Une forte partie de l'amélioration des semences survenue dans l'agriculture canadienne depuis quarante ans est attribuable à l'activité de l'Association canadienne des producteurs de semences. Le nombre total des membres... Ce renseignement intéresse-t-il le député?

**M. Cardiff:** Cela n'est pas nécessaire. Je me demandais à quoi cela servait.

**M. Black (Cumberland):** Je vois que ce poste fait mention des engrais. On a parlé des engrais ce soir mais c'est le seul poste, semble-t-il, où il en est fait mention. Les cultivateurs de ma région de la Nouvelle-Écosse m'ont signalé l'augmentation du prix de l'engrais. Or l'engrais est un facteur très important de la production agricole de notre région. Nous n'avons pas l'avantage d'avoir chez nous des sols fertiles de cent pieds de profondeur comme il en existe, d'après le ministre, dans sa région de la Saskatchewan.

Peut-être ferais-je bien de lire les observations qu'on m'a présentées. Je me suis rencontré avec M. Rae McCunn, président de l'association agricole du comté de Cumberland, M. Walton Allan, vice-président, et M. Carl Embree, secrétaire-trésorier. À l'issue d'une réunion qu'ils ont tenue avec les agriculteurs de ce comté, voici ce qu'ils ont dit à propos de l'engrais:

Le prix de l'engrais augmente surtout, à notre avis, à cause de l'augmentation du prix du nitrate d'ammoniaque. À la fin de la dernière guerre, le Gouvernement a vendu à des sociétés particulières les usines qui fabriquaient ce produit. Aussitôt les prix ont augmenté de \$74 à \$91 la tonne. Par suite des démarches de la Fédération canadienne de l'agriculture, les prix ont baissé de nouveau à \$74.50. Ces deux ou trois dernières années, les prix ont grimpé constamment si bien qu'aujourd'hui le produit se vend \$92 la tonne. Ces augmentations de prix nous paraissent injustifiées et nous les attribuons au cartel des engrais.

J'aimerais entendre le ministre formuler une déclaration à l'égard du prix de l'engrais, surtout dans l'Est canadien, en tenant tout spécialement compte des observations que je viens de lui exposer.

[Le très hon. M. Gardiner.]

**Le très hon. M. Gardiner:** Si j'ai bien compris le document qu'on vient de lire, des nitrates ont été fabriqués à bon marché durant la guerre dans des usines possédées et régies par l'État, puis ces usines ont par la suite passé à d'autres mains et les prix sont montés.

**M. Black (Cumberland):** Les prix ont été réduits après que des particuliers eurent mis la main sur les usines. Depuis, le prix a augmenté à près de \$100 la tonne.

**Le très hon. M. Gardiner:** Eh bien! c'est vrai qu'à une époque, ces établissements étaient possédés, exploités et régis par l'État. De fait, c'est le Gouvernement qui a construit celui de Calgary durant la guerre en tant qu'élément de notre effort de production de munitions. Certains espéraient qu'à la fin de la guerre le gouvernement provincial prendrait la suite de cette entreprise. Le Gouvernement cependant a décidé qu'il ne voulait pas se livrer à la fabrication des engrais. Le principal objectif de celui qui aurait alors assumé la direction de l'établissement aurait été précisément de fabriquer des engrais.

Au nom du ministère de l'Agriculture, j'ai demandé qu'on retarde de six mois, je crois, la vente de l'établissement, afin de me permettre de l'offrir à des gens qui pourraient vouloir l'exploiter. J'en ai parlé aux gouvernements provinciaux et aux syndicats du blé de l'Ouest, qui ont les moyens de financer une entreprise du genre. Ils m'ont tous dit que la chose ne les intéressait pas. Les fabriques ont donc été vendues à la *Trail Smelters*, qui jouissait de la première faculté d'achat. Autant que je sache, cette société les exploite en ce moment.

L'autre usine, située dans les environs d'Hamilton, a été exploitée pendant un certain temps par le Gouvernement, comme partie de notre effort relatif à la production de munitions et d'approvisionnements. On l'a aussi vendue à des particuliers. Je ne sais trop si je puis dire que les nouveaux exploitants constituent un cartel. Je ne me suis pas renseigné sur cet aspect de la question. De toute façon, l'usine fonctionne en ce moment et ses produits sont en vente. Je suppose que les prix mentionnés correspondent bien au prix de vente des produits.

**M. Black (Cumberland):** Le ministre peut-il me dire, pour ce qui est des prix des engrais chimiques en général et du nitrate d'ammoniaque en particulier, si son ministère protège les intérêts des provinces, surtout des provinces Maritimes? Je répète que le prix de l'engrais influe grandement sur les frais des cultivateurs de l'Est canadien. Il me semble que le ministère devrait prendre des mesures en vue de protéger les culti-